



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 57966

Texte de la question

M. Olivier Dosne * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation d'avenir de l'école, plus particulièrement sur la place des activités physiques, sportives et artistiques. En effet, le socle commun obligatoire ne prend pas en compte ces types d'activités qui seraient reléguées au seul registre du loisir. L'enseignement de l'EPS constitue un extraordinaire moyen d'apprentissage du goût de l'effort et du dépassement de soi et du respect de l'autre. Cette discipline est indispensable à l'évolution physique et mentale de nos enfants et de nos adolescents. Alors que la France se mobilise de plus en plus pour accueillir de grands événements sportifs, il lui demande donc s'il entend finalement intégrer l'éducation physique et sportive au socle commun et minimal de connaissance.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57966

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1526

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2454